

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST DENIS DE LA REUNION - 9741 -  
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/08/2024 - B2024/008112 - 2021 B 01798 - 904 055  
464 - 27 Août

Désignation de l'entreprise		27 août		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		Résidence Hibiscus 2 rue des Dodos 97434 Saint Gilles les Bains				
SIRET		9 0 4 0 5 5 4 6 4 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 0		
				Exercice N clos le		
				31 12 2023		
<b>ACTIF</b>		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	5 720	016	977
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	<b>Total I (5)</b>	044	5 720	048	977	4 743
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	406	074	406
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	10 483	086		10 483
	Charges constatées d'avance *	092		094		
<b>Total II</b>	096	10 889	098		10 889	
<b>Total général (I + II)</b>		110	16 609	112	977	15 632
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		10	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			132	1 608
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136			4 623
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	<b>Total I</b>		142			6 341
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154		5 000	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169			172	252
	Comptes courants d'associés		173			4 039
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176			4 291	
<b>Total général (I + II + III)</b>		180			15 632	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 720
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		27 août		Néant <input type="checkbox"/> *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						01		02 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	53 474	
			Services *		217			218	1 115	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226	3 200	
Autres produits							230			
				<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>			232	57 789		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	19 977		
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						242	21 019		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)				243			244	857	
	Rémunérations du personnel *							250	9 050	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	206	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				255			254	5 977	
	Dotations aux provisions							256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262	328	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
				<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	57 414		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							270	375		
Produits financiers (III)		280				<b>Charges financières (V)</b>		294		
Produits exceptionnels (IV)								290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	251	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>								310	123	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	123	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		251			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999			
								997		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138						
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	3 200
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	354	2 825		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables * .....		dont imputés sur le résultat :				360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	0 372	2 825		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				27 août		Néant <input type="checkbox"/>					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	5 720	414		416	5 720				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	5 720	494		496	5 720				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		977		504		977			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		977		574		977			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1		0	0	0	0			0					
2		0	0	0	0			0					
3		0	0	0	0			0					
4		0	0	0	0			0					
5		0	0	0	0			0					
6		0	0	0	0			0					
7		0	0	0	0			0					
8		0	0	0	0			0					
9		0	0	0	0			0					
10		0	0	0	0			0					
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		27 août		Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	4 500 622	5 000 624	4 500 626		5 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>4 500 682</b>	<b>5 000 684</b>	<b>4 500 686</b>		<b>5 000</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	0				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter		
Déficits imputés		983	0				
Déficits reportables		984	0				
Déficits de l'exercice		860	2 825				
Total des déficits restant à reporter		870	2 825				
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		27 août		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01.01.2023		et clos le : 31.12.2023		Données en nombre de mois		12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>							
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
<b>TOTAL 1</b>						106	
54 589							
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113	
Variation positive des stocks						111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
<b>TOTAL 2</b>						144	
3 200							
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>							
Achats						121	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
<b>TOTAL 3</b>						152	
42 181							
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>							
Calcul de la valeur ajoutée						(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
						137	
15 608							
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		0		Effectifs au sens de la CVAE *	
						023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant 

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	SIREN	9	0	4	0	5	5	4	6	4																			
Dénomination de l'entreprise	27 août																																				
Adresse (voie)	Résidence Hibiscus 2 rue des Dodos																																				
Code postal	9	7	4	3	4	Ville													Saint Gilles les Bains																		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0																	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0																
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1																	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000																

## I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions														
Adresse	N°	Voie																
Code postal		Commune		Pays														

## II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mme	Nom patronymique	BAJIC	Prénom(s)	NADIA
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	1 000
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie	2 RUE DES DODOS - RESIDENCE HIBISCUS		
Code postal	97 434	Commune	SAINTE GILLES LES BAINS	Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	3	SIREN	9	0	4	0	5	5	4	6	4
Dénomination de l'entreprise	27 août																	
Adresse (voie)	Résidence Hibiscus 2 rue des Dodos																	
Code postal	9	7	4	3	4	Ville	Saint Gilles les Bains											

<b>I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :</b>	905	0
---	-----	---

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01.01.2023	et clos le	31.12.2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Designation de la société :		Adresse du siège social :	
27 août		Résidence Hibiscus 2 rue des Dodos 97434 Saint Gilles les Bains	
SIRET	9 0 4 0 5 5 4 6 4 0 0 0 1 3	Mél : 27aoutbijoux@gmail.com	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	BIJOUTERIE/JOAILLERIE CREATION REPARATION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Résultat fiscal	BIJOUTERIE L ACHAT ET VENTE DE TOUT BIJOUX	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	2 825
Bénéfice imposable à 15 %	FANTAISIE OU PRECIEUX MARCHÉ ET EXPOSITIONS	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0		
2. Plus-values	UTILISER COMME OUTIL THERAPEUTIQUE				
PV à long terme imposables à 15 %	DIFFERENTES FORMES. PRATIQUE DE L ART THERAPIE.	PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

**3. Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYÉ PAR PAYS C/CI/CA/É (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)**

- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé ZEFYR

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date : 02.08.2024	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Lieu : Saint Gilles les Bains	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: NADIA BAJIC PRESIDENTE	
Examen de conformité fiscale		Signature :	

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

2024

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

**I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>	0

**J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL  Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées:					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**K DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

*Document certifié conforme à l'original, N° BARDIC  
Bepte*

*N°*

**27 AOÛT**  
SASU au capital fixe de 100 euros.  
Résidence Hibiscus  
2 rue des dodos  
Saint Gilles les bains  
97460 SAINT PAUL  
RCS Saint Denis de la Réunion 904055464

**Le 23 mai 2024 à 10 heures 30, au siège de la société, la soussignée :**

- Mme Nadia BAJIC,  
Agissant en qualité d'associée unique et Présidente de la Société 27 AOÛT

Représentant toutes les parts sociales de la société réunie en :

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE**

**Dont l'ordre du jour présenté par Mme Nadia BAJIC, associée unique, est :**

- Examen et approbation des comptes et du bilan de la société et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos.

La Présidente présente les comptes à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires.

**RESOLUTION N°1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le *31 décembre 2023* approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le *31 décembre 2023* lesquels font apparaître un excédent comptable d'un montant de **QUATRE MILLE SIX CENT VINGT TROIS EUROS (4623 €)**.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

**RESOLUTION N°2**

L'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant la somme de **QUATRE MILLE SIX CENT VINGT TROIS EUROS (4623 €)** de la manière suivante :

Au compte à nouveau (crédeur)	4392.00 euros
Au compte réserve légale	231.00 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Fait à Saint Denis le **23.05.2024** en quatre exemplaires.

Signature :  
Nadia BAJIC  
Associé unique,

